

QUI SOMMES NOUS

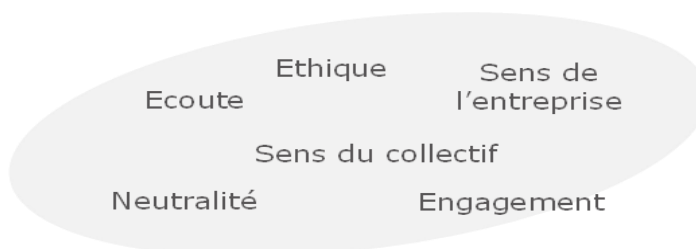
Aptitude est un cabinet conseil et organisme de formation, filiale du Groupe MEDIPRO, spécialisé dans **l'accompagnement des entreprises et des collectivités** dans le développement de leur politique de prévention des risques.

Depuis 2005, une **équipe pluridisciplinaire** certifiée et expérimentée, vous accompagne dans une démarche globale basée sur l'étude du travail réel. APTITUDE est un concentré de compétences variées et complémentaires portées par des personnes positives et engagées : psychologues, ergonomes, HSE, formateurs PRAP, Infirmiers en Santé au Travail, formateurs SST...

Les intervenants ont tous travaillé et/ou mené des interventions dans des établissements publics et privés, ce qui vous garantit une très bonne connaissance des métiers et des organisations, ainsi que des contraintes structurelles et conjoncturelles qui peuvent exister dans le monde de l'entreprise.

NOS VALEURS

Partagez avec nous une vision optimiste de la prévention !



Nous prôtons **l'intérêt du travail participatif**, collectif, faisant appel à vos collaborateurs et leur expérience du métier, permettant de mettre en place des **solutions de prévention pragmatiques**, concrètes, adaptées à votre activité.

Nous souhaitons vous accompagner en toute **neutralité et impartialité** dans une démarche pérenne et efficace par rapport à vos problématiques. Avant tout, cherchons ensemble la solution qui vous convient le mieux en fonction de votre singularité et de vos ressources.

NOTRE VISION DE LA PREVENTION

Nous souhaitons permettre dès le début du projet, une **convergence entre les attentes de l'entreprise, et les orientations et les exigences d'une intervention de prévention des risques**.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du 1er salarié. L'employeur consigne dans ce document le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés.

Cette évaluation respecte les principes généraux de prévention. Elle doit prendre en compte également l'impact différencié de l'exposition au risque en fonction du sexe. Référence : Code du Travail - Article R4121 à R4121-4

Notre équipe de préventeurs **ont une posture de conseil et non de prescripteur** ou encore d'expert technique de chaque secteur. Ils sont également **vigilants à sécuriser leur intervention** en interrogeant le niveau d'engagement de l'entreprise en amont, en respectant la confidentialité de certains propos comme les données médicales et permettre aux salariés d'évoquer sans crainte leurs situations de travail réelles sans peur de jugement ou de sanctions.

Neutres et impartiaux, ils veillent à ne pas tenir de propos hostiles envers les pratiques menées par l'entreprise ou encore alimenter d'éventuels mécontentements.

// OBJECTIFS DE NOTRE PROPOSITION

Nous vous proposons de mettre à votre profit, notre expertise dans le domaine de la sécurité et de la santé physique et mentale, notre méthodologie éprouvée et nos outils.

Nous veillerons à :

- Animer la démarche de façon participative,
- Allier bien-être au travail et performance de l'entreprise pour améliorer les conditions de travail et la prévention
- Emettre un constat objectif sur les problématiques rencontrées lors de l'analyse du travail réel
- Élaborer un plan d'actions ciblant en priorité des actions d'ordre organisationnelles et techniques,
- Trouver un compromis entre contraintes / solutions et possibilités de l'entreprise,
- Apporter un regard externe, neutre et objectif centré sur les situations de travail réelles.

// NOTRE METHODOLOGIE

Au début de l'intervention :

Echange avec la direction/chef de projet sur les attentes et l'organisation de la démarche

Temps d'intervention :

- ✓ Réunions de présentation et de restitution
- ✓ Visite du site
- ✓ Observation des postes des différentes unités de travail
- ✓ Echange avec le pilote de projet interne
- ✓ Groupe(s) de travail pour l'évaluation des risques et la définition du plan d'actions

Elle comporte un inventaire des dangers et une analyse des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise y compris ceux liés aux risques psychosociaux.

Les résultats de cette évaluation se traduisent par la définition d'actions de prévention des risques et de protection des salariés.

// COMPETENCES DES INTERVENANTS

Angélique DEGHILAGE, pilote du projet en qualité d'ergonome et de psychologue du travail, déclarée IPRP (intervenante en prévention des risques professionnels) auprès de le DREETS.

Patricia LAURENT, infirmière en santé au travail, IPRP déclarée auprès de la DREETS.

Equipe de préventeurs déclarés iprp auprès de la DREETS

// LIVRABLES REMIS

Une synthèse intermédiaire lors d'un rendez-vous.

Le Document Unique d'évaluation des risques (Excel)

Un plan d'actions détaillant les solutions à mettre en œuvre (Excel)